

Compte rendu du comité syndical du 11 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf le lundi 11 mars à 20h le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Marie-Luce PERDRIX, Présidente, à la Maison de Pays

Nombre de délégués titulaires présents : 16

Nombre de procurations : 2

Date de convocation du comité : 5 mars 2019

Présents PIROT Valérie, SCHMIDT Stéphanie, ADOR Sylvie, DELORME Noëlle, ABEL François, VIVIANT Gilles, ARDIN Gilles, CLERC Gylane, PERDRIX Marie-Luce, LONCHAMBON Valérie, COLLINET Alain, ARCHINARD Jacques, PERCEVEAUX Michelle, PERNOUD Nicole, FROELIG Pierre, GERMAIN Jean-Luc.

Procurations : MARTIN Jean-Claude à SCHMIDT Stéphanie, DEL GATTO Laurent à VIVIANT Gilles

Absents : MARTIN Jean-Claude, DEL GATTO Laurent

1 délégué suppléant présent sans droit de vote : CHARVIER Evelyne

Madame Noëlle DELORME a été élue secrétaire.

1- Approbation du PV du comité syndical du 18 janvier 2019

Le comité syndical adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2019.

DOSSIERS SOUMIS A DELIBERATIONS

2- FINANCES

a) Vote du Compte de Gestion 2018

Le Comité Syndical, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et l'état du passif.

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité le compte de gestion 2018.

b) Vote du Compte Administratif 2018

Comme l'exige la réglementation en vigueur, Madame Marie-Luce PERDRIX, Présidente du Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby présente au comité syndical le Compte Administratif 2018 .

Il fait apparaître les résultats suivants conformes au compte de gestion.

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice 2018	Section de fonctionnement	1 397 611.44	1 934 766.72
	Section d'investissement	656 524.72	116 539.00
Report de l'exercice 2017	Report en section de fonctionnement (002)	7 116.40	
	Report en section d'investissement		465 468.52
	Total réalisations	2 061 252.56	2 516 774.24
Restes à réaliser à reporter en 2018	Section de fonctionnement	0.00	0.00
	Section d'investissement	67 507.60	
RESULTATS CUMULES	Section de fonctionnement	1 404 727.84	1 934 766.72
	Section d'investissement	724 032.32	582 007.52
	TOTAL CUMULE	2 128 760.16	2 516 774.24

Hors de la présence de Madame Marie-Luce PERDRIX, Présidente, et sous la présidence de Madame Valérie PIROT, 1^{ière} Vice-Présidente, le comité syndical approuve à l'unanimité le compte administratif pour l'exercice 2018.

c) BUDGET M14 - Budget Principal

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Madame la Présidente expose à l'assemblée que dans le cadre de la procédure prévue par la comptabilité M 14, il convient de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 du budget principal.

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 530 038.88 €, **le conseil de communauté après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :**

Résultat antérieur reporté (2017)	- 7 116.40 €
Résultat de l'exercice 2018 excédentaire	+ 537 155.28 €
Excédent au 31.12.18	+ 530 038.88 €
Reprise sur l'excédent antérieur reporté	0,00 €

RESULTAT EXCEDENTAIRE AFFECTE :

Constatant un déficit d'investissement de 74 517,20 €,

Résultat affecté au compte 1068 de la section d'investissement pour 2019 (BP 2019) 74 517,20 €

Le solde de 455 521.68 € étant reporté au compte 002 de la section de fonctionnement du BP 2019.

d) Vote du budget primitif 2019

Madame la Présidente donne lecture à l'assemblée du projet de budget primitif dont la balance générale donne les résultats suivants :

LIBELLES	MONTANTS
DEPENSES	
Dépenses de fonctionnement	2 344 955.26 € TTC
Dépenses d'investissement	668 341.20 € TTC
RECETTES	
Recettes de fonctionnement	2 344 955.26 € TTC
Recettes d'investissement	668 341.20 € TTC

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte à l'unanimité le budget primitif 2019.

DIVERS :

La séance est levée à 23h00.

La Présidente,

Marie-Luce PERDRIX